



Prise de RTT avec un compteur négatif

Par **bobrosquelfen**, le **18/12/2014** à **19:11**

Bonjour

Ma société nous a obligée a prendre des RTT en fin d'année avec pour objectif un compteur a -15h, pas par manque de commande, (nous avons travaillés 39h/semaine toute l'année) mais pour une raison de sur-effectif dut a un transfert de personnel d'une autre société du groupe dont nous faisons partie.

Mi décembre un formulaire nous a été remis nous demandant si nous voulions rembourser les heures trop perçues (-15h) ou les reporter sur 2015.

Aujourd'hui on nous impose de poser une semaine de RTT au mois de janvier alors que les prévisions d'horaires sont de 39h/semaine.

Ma question peut on nous imposer de prendre des RTT que nous n'avons pas acquis?

J'ai demandé les accords d'entreprise aux délégués syndicaux mais ne veulent pas les fournir, ou puis je me les procurer?